



Litige parfip suite contrat solixis

Par **lolot91**, le **19/03/2015 à 23:37**

Bonjour,

Je suis la maman d'un jeune autoentrepreneur de 20 ans à l'époque qui à signé un contrat par confiance avec la société solixis en mars 2011 pour un site internet qu'il n'a jamais eu. Il a payé par crainte parfip durant 2 ans sur un contrat de 4 ans. Il a cessé son activité et je lui ai fait cloturer son compte en 2013. Le contrat se termine en mars 2015. Depuis 2013, il reçoit des courriers de parfip pour paiement dont 1 courrier de huissier dans le département du 69 rien à voir avec la région parisienne. Récemment, il vient de recevoir 1 courrier de huissier de Corbeil, après 11 mois de silence.

Que faut-il faire et quel sont ses droits dans cette affaire ?

Merci pour votre réponse.

Laure